

ARRETE N°EPE UCA-2024-437

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'arrêté n°2020-025 du 10 décembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Frédéric BAYART est nommé Directeur de l'unité de recherche « Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal » (LMBP).

Article 2 :

L'arrêté n°2020-025 du 10 décembre 2020 est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 20 septembre 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.